



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décryptages

LE MAGAZINE DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE (CRE) - DÉCEMBRE 2017 • N°54

06 GRAND ANGLE

LE COMITÉ DE PROSPECTIVE:
ÉCLAIRER L'AVENIR

03

RETOUR SUR

RegulaE.Fr

10

PAROLE À...

CÉLIA DE LAVERGNE

ET JEAN-CHARLES COLAS-ROY

« Nous œuvrons au quotidien pour construire
une approche globale commune, à la fois
économique et environnementale. »

LA PREMIÈRE ÉTAPE DES TRAVAUX DE LA CRE SUR L'AUTOCONSOMMATION

Initiée par la conférence-débat du 12 septembre dernier, la concertation de la CRE sur l'autoconsommation se poursuit en mobilisant de nombreux acteurs, y compris chez nos homologues européens.

Pour répondre aux nombreux enjeux liés à l'essor de l'autoconsommation et au besoin croissant des consommateurs de se transformer en acteurs du système, la CRE a donné la parole le plus largement possible menant ainsi une consultation selon des modalités innovantes.

Initiée par la conférence-débat du 12 septembre dernier, qui a rassemblé plus de 600 acteurs, sur place et sur le site internet dédié (autoconsommation.cre.fr) la grande concertation s'est poursuivie à l'automne avec l'organisation d'une série de cinq ateliers de travail qui ont réuni une quarantaine d'acteurs environ.

Durant ces ateliers, la CRE a invité douze acteurs aux profils très différents (gestionnaires de réseaux, fournisseurs, acteurs du solaire, particuliers, universitaires, collectivités territoriales, acteurs engagés dans des opérations d'autoconsommation collective pilotes...) à venir présenter leur position, afin de poursuivre les débats engagés.

Ces échanges fournis ont testé les premières pistes de réflexion de la CRE, en mettant en avant certains points de vigilance (notamment en matière de sécurité du réseau et de déclaration des autoconsommateurs), en soulevant de nouvelles problématiques qui n'avaient pas encore été identifiées comme par exemple le cadre contractuel des opérations d'autoconsommation collective.

Afin de prolonger les débats à la suite de ces ateliers, trois appels à contributions ont été lancés sur les sujets suivants : tarifs et offres de fourniture, cadre contractuel, mécanismes de soutien. L'objectif ? Recueillir l'avis de toute personne souhaitant s'exprimer sur trois à cinq grandes questions. La règle du jeu ? Fournir des réponses concises, publiées en temps réel par ordre d'arrivée sur le site dédié, dans un souci de transparence. L'exercice

a largement mobilisé : la CRE a ainsi reçu à ce jour 37 contributions sur les sujets tarifaires, 17 contributions sur les questions contractuelles et une vingtaine de contributions sur les mécanismes de soutien.

Ces appels à contributions ont permis d'ouvrir la réflexion à un éventail encore plus large d'acteurs de divers horizons : des syndicats, des particuliers, des fournisseurs, des développeurs de renouvelables, des collectivités territoriales, des entreprises du secteur énergétique, les gestionnaires de réseaux...

En parallèle de cette concertation, la CRE a également sollicité ses homologues européens, en transmettant un questionnaire au CEER (Conseil des régulateurs européens de l'énergie), pour notamment recueillir des données sur le développement de l'autoconsommation chez nos voisins européens et comparer les différents mécanismes de soutien et cadres de régulation mis en place.

18 régulateurs ont répondu. Parmi eux, seuls l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni comptent plusieurs centaines de milliers d'autoconsommateurs. Il en ressort des enseignements intéressants notamment en matière de mécanismes de soutien ou encore de pratiques de comptage de l'énergie autoconsommée.

Tous ces éléments ont servi à faire mûrir les décisions de la CRE, qui présentera au 1^{er} trimestre 2018, ses recommandations sur l'ensemble des questions étudiées, ainsi que ses orientations concernant la prise en compte de l'autoconsommation dans le TURPE en lançant une consultation publique sur les sujets tarifaires, ultime étape de la concertation. La décision tarifaire est attendue pour le 1^{er} semestre 2018.

Pour en savoir plus : autoconsommation.cre.fr

CALENDRIER DE TRAVAIL

Été 2017	• Publication des éléments de réflexion de la CRE
12 septembre 2017	• Conférence débat
Mi septembre – mi octobre 2017	Cinq ateliers de travail (TURPE autoconsommation individuelle, TURPE autoconsommations collective, cadre contractuel, offres de fournitures, mécanismes de soutien)
Mi octobre – mi novembre 2017	• Trois appels à contributions (sujets tarifaires, cadre contractuel, mécanismes de soutien) • Benchmark européen
Mi janvier 2018	• Délibération portant recommandation sur le cadre à donner à l'autoconsommation • Consultation publique sur le TURPE autoconsommation
1 ^{er} semestre 2018	• Délibération portant décision sur les TURPE autoconsommation individuelle et collective

REGULAE.FR: UN PRECIEUX INSTRUMENT DE COOPERATION INTERNATIONALE ENTRE REGULATEURS DE L'ENERGIE



Suite à son accession en octobre dernier à la présidence de RegulaE.Fr (le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie), Décryptages a été à la rencontre d'Hippolyte Ebagnitchie, Directeur général de l'Anaré, le régulateur de l'énergie de Côte d'Ivoire pour recueillir son témoignage.

Décryptages : Quelles sont vos premières impressions sur le rôle du réseau et vos missions en tant que Président ?

Hippolyte Ebagnitchie : RegulaE.Fr est un précieux instrument de coopération entre professionnels du secteur de l'énergie fondé sur l'échange de bonnes pratiques en matière de régulation, ainsi que la promotion de la langue française que nous partageons tous.

L'objectif principal est d'offrir des opportunités de rencontres et d'échanges entre les régulateurs, des experts du marché de l'énergie, et d'autres acteurs du secteur financier, économique ou juridique, afin de confronter les expériences de chacun et ainsi tenter de mettre au point des solutions adaptées à nos problématiques communes.

Ce fut le cas avec la première réunion à Bruxelles du 11 juillet 2017 sur l'indépendance des régulateurs, puis l'atelier de travail du 11 octobre 2017 à Abidjan. Axés sur la construction des marchés régionaux de l'énergie, les résultats de cette première année d'existence ont été à cet égard particulièrement fructueux.

Je remercie mes pairs qui m'ont porté en octobre dernier, au nom de l'Anaré et de la Côte d'Ivoire, à la tête de notre réseau pour l'année à venir. Je me charge de cette mission avec l'espoir d'en faire une réussite

grâce à l'implication de tous les régulateurs membres de notre réseau.

Quelles sont les grandes orientations que vous souhaitez donner au réseau au cours de votre année de présidence ?

HE : Une des idées fortes du précédent comité de coordination était de travailler au positionnement stratégique de notre réseau auprès des partenaires techniques et financiers.

Nous travaillerons cette année à la mise en place d'un partenariat stratégique avec l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement (BAD), ces deux institutions proposant de mettre au service des projets de notre réseau leurs politiques en matière de financement dans le secteur de l'énergie et de sa régulation.

De plus, le rayonnement de la langue française dans le monde étant le vecteur de notre association, le rapprochement avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) apparaît naturel. Nous devons dans ce cadre renforcer la collaboration avec les organes spécialisés de l'OIF, et notamment l'Institut francophone pour le développement durable (IFDD).

Côté ateliers, les régulateurs auront l'occasion de réfléchir cette année sur trois thèmes particuliers : la tarification dans ses aspects stratégiques, l'impact de la digitalisation dans

le secteur de l'énergie, et les partenariats publics-privés dans le secteur de l'énergie.

Enfin, nous travaillerons à la consolidation de la formation BADGE-Régulation de l'Energie, mise en place par l'Ecole des Mines, qui contribue à la formation des cadres en charge de la régulation des pays francophones.

La communication entre les membres sera renforcée à travers le site web, la lettre d'information pluriannuelle et un comité de communication dédié à ses activités.

Quel(s) message(s) souhaitez-vous adresser aux régulateurs de RegulaE.Fr en vue des rendez-vous du réseau de l'année 2018 ?

HE : Les organes de régulation ayant participé à nos activités au cours de l'année 2017 ont donné un bel exemple de solidarité et d'envie pour faire vivre notre réseau.

Je tiens donc à remercier tous les membres qui participent à ces rendez-vous et à encourager vivement les organes de régulation d'Europe de l'Est et d'Amérique à nous rejoindre en 2018 afin de faire part de leurs propres expériences et de les confronter à celles des membres actuels.

Et, je félicite le Secrétariat de RegulaE.Fr assuré par la CRE pour tous les efforts accomplis dans l'organisation de nos rencontres et l'animation du réseau au quotidien.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCURRENCE AU 30 SEPTEMBRE 2017 EN FRANCE

En électricité

La part de marché des fournisseurs alternatifs est de :

16,8 %
pour les sites résidentiels

34 %
pour les sites non résidentiels.

En gaz

La part de marchés des fournisseurs alternatifs est de :

26%
pour les sites résidentiels

40,5 %
pour les sites non résidentiels.

UNE PERFORMANCE INDUSTRIELLE: UN CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUS LE GOLFE DE GASCOGNE

Un accord historique a été signé entre les régulateurs français et espagnol pour partager les coûts d'investissement du projet golfe de Gascogne. La réalisation de ce projet demandera des performances industrielles hors du commun aux gestionnaires des réseaux de transport d'électricité. Il leur faudra relier la péninsule Ibérique à la France par un câble sous-marin de 280 km qui franchira le gouf de Capbreton. Cette infrastructure d'envergure permettra de doubler la capacité d'interconnexion électrique entre les 2 pays.

Ce projet ambitieux reliera les réseaux français et espagnol de manière efficace tout en évitant de traverser les Pyrénées. L'option maritime a un coût élevé. Défi technologique pour les gestionnaires de réseau, la construction des deux lignes à courant continu à haute tension entre Cubnezais (Gironde) et Gatica (Pays Basque espagnol) représentera un investissement total de 1 750 M€.

La décision de la CRE et de la CNMC s'inscrit dans l'application du règlement européen qui prévoit des mécanismes facilitant la mise en œuvre des Projets d'Intérêt Commun européens, dont fait partie Golfe de Gascogne. RTE et REE ont déposé un dossier de demande de partage des coûts transfrontaliers en mars 2017. La CRE et la CNMC ont travaillé conjointement afin d'établir une analyse coûts-bénéfices du projet. Conscientes de son importance à la fois pour l'intégration de la péninsule Ibérique dans le marché électrique européen et pour la réalisation des objectifs de l'Union en matière de climat et d'énergie, elles ont convenu d'une répartition des coûts qui reflète les bénéfices apportés aux deux pays : la contribution de RTE s'élèvera à 525 M€.

Les retombées positives du projet pour l'Union en matière d'innovation, de sécurité d'approvisionnement, d'intégration des marchés et de durabilité ont fait que la CNMC et la CRE soutiennent sa candidature à une subvention européenne d'un montant d'au moins 700 M€ couvrant 40 % des coûts du projet.



M. José María MARIN QUEMADA, Président de la CNMC et Jean-François CARENCO, Président de la CRE

Le projet Golfe de Gascogne, dont la mise en service est prévue pour 2025, vient s'ajouter aux investissements récents dans la ligne électrique Baixas-Santa Llogaia, achevée en octobre 2015, ainsi que pour le transformateur-déphaseur d'Arkale, mis en service en juin 2017.

Ces ouvrages avaient déjà permis de doubler les capacités d'interconnexion entre la France et l'Espagne.

HÉLÈNE GASSIN ÉLUE VICE-PRÉSIDENTE DU CEER (Conseil de coopération des régulateurs européens).



Hélène GASSIN, membre du collège de la CRE a été élue vice-présidente dès le premier tour avec 306 voix sur 352.

Le CEER est une association créée en 2000 au sein de laquelle 27 régulateurs de l'énergie de l'Union européenne (tous les Etats membres sauf la Slovaquie) ainsi que les régulateurs norvégien et islandais coopèrent pour définir les pratiques optimales en termes de régulation.

94,6 TWH D'ARENH POUR 2018

Le dispositif ARENH permet aux fournisseurs alternatifs d'accéder à l'électricité produite par les centrales nucléaires historiques d'EDF au prix régulé de 42€/MWh depuis le 1^{er} janvier 2012. Le volume d'ARENH demandé pour 2018 au titre de la fourniture des pertes aux gestionnaires de réseaux d'électricité s'élève à 9,2 TWh et à 85,4 TWh pour les consommateurs finals.

Ce dernier chiffre, en augmentation de 4 TWh par rapport au niveau de l'année dernière, reste inférieur au plafond de 100 TWh fixé par le code de l'énergie.

L'ACTION DE LA CRE DANS LES ZONES INSULAIRES

Les zones non interconnectées doivent faire face aux défis majeurs de leur transition énergétique.

Elles doivent atteindre 50% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie dès 2020 et être énergétiquement indépendantes dès 2030 selon la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). En Martinique, la CRE joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des différents dispositifs de soutien aux énergies renouvelables pour répondre aux besoins de la population tout en préservant l'intérêt de tous les consommateurs.

« Nous sommes le garant de la bonne conciliation entre la transition énergétique et efficacité de la dépense publique » souligne Catherine EDWIGE commissaire référent ZNI à la CRE.

UNE ZONE UNIQUE DE MARCHÉ DU GAZ EN FRANCE POUR 2018

Historiquement, la France comptait plusieurs zones tarifaires pour le gaz. Très tôt la volonté de la CRE a été d'uniformiser le prix du gaz sur tout le territoire. Les travaux commencés il y a plusieurs années ont abouti à la création d'une place de marché unique prévue le 1^{er} novembre 2018. Cette nouvelle configuration présentera un double avantage : un prix du gaz plus compétitif pour les consommateurs et un marché moins complexe pour les fournisseurs de gaz.

Depuis 2003, cinq étapes de fusion des zones ont simplifié l'architecture contractuelle du réseau. Le réseau de transport français est donc passé de sept zones de marché en 2003 à trois en 2009.

En avril 2013, pour faciliter la fourniture en gaz des clients du Nord-Est de la France (approvisionnés avec un gaz spécifique importé des Pays-Bas) la zone Nord a été rattachée au réseau de GRTgaz.

Deux places sont créées : la Trading Région South (TRS) et PEG Nord en avril 2015.

Pour lever la dernière barrière existante, entre les zones Nord et Sud du réseau de GRTgaz, et permettre la création d'une zone de marché unique, commune à GRTgaz et TIGF, la CRE a retenu, dans sa délibération du 7 mai 2014, un schéma d'investissement associant le renforcement de l'artère de Val-de-Saône et le projet Gascogne-Midi.

Ces nouvelles infrastructures, développées par GRTgaz et TIGF, ont été dimensionnées pour favoriser la création d'une zone unique à un coût optimisé. Elle répondra à une forte attente des consommateurs industriels du Sud de la France.

Dans certaines configurations d'utilisation du réseau, des congestions résiduelles pourraient exceptionnellement apparaître. Des mécanismes de marché permettront d'y remédier. Grâce aux travaux menés par GRTgaz et TIGF avec les différents acteurs du marché du GAZ, la CRE a rendu une délibération le 26 octobre 2017¹, relative à la création d'une zone de marche unique du gaz en France au 1^{er} novembre 2018.

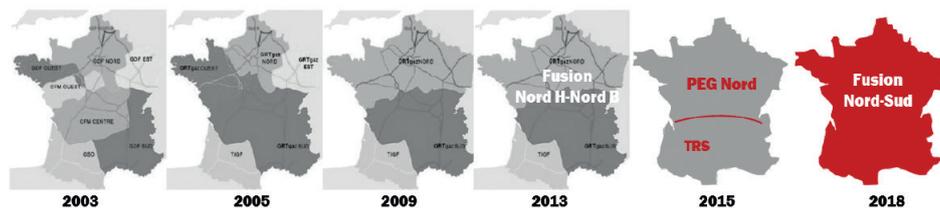
La création de cette nouvelle zone sera compatible avec les objectifs définis par l'ACEER en 2015. Elle s'inscrit dans la stratégie de la CRE de contribuer à la construction efficace d'un marché européen de l'énergie.



Pour lever la dernière barrière existante, entre les zones Nord et Sud du réseau de GRTgaz, et permettre la création d'une zone de marché unique, commune à GRTgaz et TIGF, la CRE a retenu, dans sa délibération du 7 mai 2014, un schéma d'investissement associant le renforcement de l'artère de Val-de-Saône et le projet Gascogne-Midi.

¹ Délibération de la CRE du 26 octobre 2017 relative à la création d'une zone de marche unique du gaz en France au 1^{er} novembre 2018

ÉVOLUTION DES ZONES TARIFAIRES EN GAZ DE 2003 À 2018



LE COMITÉ DE PROSPECTIVE : ÉCLAIRER L'AVENIR



Le 17 octobre 2017 est une date clé dans la vie de la CRE avec le lancement du comité de prospective. Répondant à une volonté forte du Président Carencio, il a été créé afin de définir, analyser et comprendre les enjeux de l'énergie de demain. Les acteurs présents ont tous unanimement salué cette initiative.



Le monde de l'énergie est d'abord bouleversé par l'exigence planétaire d'une action résolue vers la transition énergétique. Ensuite, notre époque est dominée par les effets qui résultent de la révolution numérique et par l'émergence des énergies renouvelables

Jean-François Carencio,
Président de la CRE

Le comité de prospective est doté d'une gouvernance portée par Jean-François Carencio, Président, Dominique Jamme, conseiller du Président et Jean-Laurent Las-telle, commissaire référent.

Brice Bohuon, Directeur Général de la CRE a rappelé que « le rôle de la CRE est de créer les conditions d'un dialogue et d'éclairer les points de vue ».

Le comité de pilotage, constitué de 37 membres, rassemble des acteurs majeurs du secteur de l'énergie, des intellectuels, des représentants du monde académique et des représentants des territoires.

Mais qu'est-ce que la prospective ? Elle consiste à réaliser des diagnostics, souvent à élaborer des scénarii (tendanciels et alternatifs) et à émettre des recommandations en terme de politiques publiques.

Le comité de prospective apportera son expertise au Collège de la CRE mais aussi à tous les acteurs du secteur ainsi qu'aux membres du Gouvernement et du Parlement. Pour ce faire, trois groupes de travail ont été mis en place.

Parmi les outils et processus d'aide à la décision qu'implique la transition énergétique, la prospective occupe une place centrale. En effet, l'évolution du monde de l'énergie mérite d'être abordée en prenant la pleine mesure des défis à relever. Il est essentiel de savoir se questionner sur les politiques énergétiques à élaborer dans un contexte de lutte contre le changement climatique.

« Le monde de l'énergie est d'abord bouleversé par l'exigence planétaire d'une action résolue vers la transition énergétique. Ensuite, notre époque est dominée par les effets qui résultent de la révolution numérique et par l'émergence

des énergies renouvelables » Cette déclaration de Jean-François Carencu prouve qu'il faut intégrer les réflexions énergétiques à une vision globale des évolutions qui construisent le monde actuel et celui de demain.

« Nous allons créer des passerelles et donner des clés de compréhension sur un sujet passionnant. Nous faisons aujourd'hui le pari de l'audace et de l'intelligence, le pari d'être ensemble alors que l'aventure commence ! » déclare Jean-Laurent Lastelle Commissaire référent.

Le comité livrera ainsi aux pouvoirs publics un travail concret sur des transformations majeures et futures. « Le monde de l'énergie est tellement complexe qu'il faudra être à l'écoute de tous les acteurs, souligne Cédric Villani Premier Vice-Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. De la façon de s'approprier ces sujets découleront les tendances ». Eclairer et justifier les choix du présent et du futur, c'est ce que fera le comité.

Mais il sera avant tout tourné vers le consommateur.

« L'épicentre du marché de l'énergie se déplace vers le consommateur » explique Cécile Maisonneuve, Présidente de la cité de la Fabrique de la Cité. Il permettra donc de mettre en place des actions pédagogiques destinées aux consommateurs et d'identifier leurs habitudes, idées reprises par Dominique Jamme : « Il nous faut travailler collectivement, penser consommateurs et éclairer les tendances. »



Jean-Pierre Sotura, Commissaire à la CRE ; François Brottes, Président du directoire RTE ; Didier Jost, Président Syndicat Professionnel des Entreprises Gazières Non Nationalisées (SPEGNN) et Bruno Lechevin, Président Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Le comité tentera de percevoir les ruptures et imaginera les transformations industrielles et technologiques à venir. Comme le rappelle Jean-Bernard Lévy Président-directeur général d'EDF : « Donner un éclairage à long terme sur le marché est fondamental ».

La CRE est depuis toujours favorable à l'innovation. Elle en sera la clé de voûte dans un marché où les opportunités technologiques ouvrent le champ des possibles.

“

Il nous fallait être là car la prospective est dans nos gènes.

Bruno Lechevin
Président Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)



Jean-Bernard Lévy, Président-directeur général EDF

“

Donner un éclairage à long terme sur le marché est fondamental

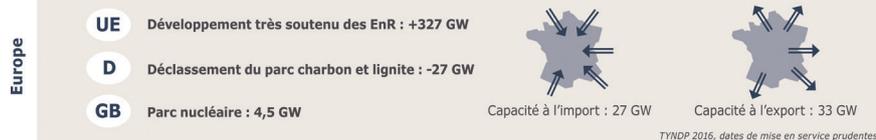
Jean-Bernard Lévy,
Président-directeur général EDF



Cécile Maisonneuve, Présidente de la Fabrique de la Cité et Cédric Villani, Premier Vice-Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

UN SUJET DE RÉFLEXION...

À titre d'illustration, un des 4 scénarii que RTE a analysé dans l'édition 2017 de son bilan prévisionnel. Ce scénario montre la trajectoire dans le cas où la capacité nucléaire est réduite au fur et à mesure de la croissance des énergies vertes. Dans ce scénario, aucune installation de production d'énergie fossile n'est construite et l'émission de CO₂ diminue.



Source : RTE

Acteurs publics TV était présent le 17 octobre dernier. Plusieurs membres du comité de prospective ont été interviewés, parmi eux...



Retrouvez les interviews des membres du comité de prospective sur le site dédié prospective.cre.fr



3 QUESTIONS À

DOMINIQUE JAMME,
CONSEILLER SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA CRE

Vous êtes secrétaire général du comité de prospective, pourquoi un comité de prospective à la CRE ?

Le lancement du comité de prospective est une idée du Président Carencio. Le lancement le 17 octobre dernier, en présence de tous les acteurs du secteur, a montré qu'il y avait une attente forte pour une initiative de ce type. Pour ma part, j'ai occupé différentes fonctions à la CRE et je pense que le travail de régulation doit être enrichi par ce type de réflexions.

Le comité aura un double objectif : d'une part identifier et analyser les tendances fortes et les changements à venir et d'autre part faire un travail collectif qui mobilisera tous les acteurs clés du secteur et devra servir à éclairer notre société. Il est impératif d'avoir à l'esprit que l'énergie est avant tout un sujet de société.

Parlez-nous des thématiques abordées ?

Pour penser les thématiques, nous avons un prérequis indispensable : identifier les sujets importants sur les prochaines décennies qui vont bouleverser le marché de l'énergie. Une fois cette étape validée, 3 sujets ont émergé.

La mobilité propre : la façon dont nous nous déplaçons est un enjeu sociétal en tant que tel. Il s'agit de regarder comment la transformation de la mobilité qui s'annonce interagira avec nos systèmes énergétiques avec, par exemple, les batteries de véhicules électriques.

Le stockage de l'énergie : le stockage de l'énergie a toujours été un enjeu. Les technologies évoluent rapidement et les coûts pour stocker l'électricité baissent très fortement (ils ont été divisés par 4 ces dernières années et vont continuer à diminuer). Nous devons réfléchir à ce que cela engendrera dans le système énergétique de demain.

Le consommateur d'énergie et la transformation numérique : le déploiement des compteurs évolués est la brique de base des évolutions numériques. La transformation numérique donnera plus de poids de décision aux consommateurs qui le voudront. L'autoconsommation l'illustre parfaitement. Des services commerciaux nouveaux et innovants vont se développer, en lien par exemple avec la domotique, la mobilité électrique ou l'appétence pour les circuits courts des consommateurs.

Sur tous ces sujets, il s'agira d'analyser les possibilités offertes par les technologies numériques, mais aussi les dangers objectifs et les freins à lever, qu'ils soient techniques ou psychologiques.

Quelles sont vos attentes par rapport aux groupes de travail ?

On observe dans les groupes une très bonne dynamique des acteurs qui souhaitent contribuer à la construction d'une vision partagée du monde de l'énergie. Les groupes de travail doivent maintenant travailler, leurs résultats seront le fruit de ces dynamiques collectives.

D'ici 10 ans, le système énergétique va vivre une accélération qu'il n'a jamais connue depuis ces 40 dernières années. Il sera fondamental de faire de la pédagogie pour éclairer l'ensemble des parties prenantes.

Les groupes de travail pourront faire des recommandations au régulateur, et pourquoi pas au Gouvernement et au Parlement.

TROIS GROUPES DE TRAVAIL (GT) SONT ORGANISÉS

- « GT Mix énergétique », coprésidé par Olivier Appert, Président du Conseil français de l'énergie et Olivier Pérot, Président de France énergie éolienne ;
- « GT Réseaux et systèmes énergétiques », coprésidé par Frédéric Gonand, Professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine et Ghislain Lescuyer, Président de Saft ;
- « GT Consommateur et société », coprésidé par Cécile Maisonneuve,

Présidente de La Fabrique de la Cité, et Jean Bergougnoux, Président d'Equilibre des énergies.

Chacun des membres du comité de pilotage peut participer à un, deux, ou trois groupes de travail. Il peut également proposer la participation d'un tiers à un ou plusieurs groupe(s). Le groupe de pilotage a proposé les trois thèmes suivants pour les travaux

initiaux des GT :

- la mobilité propre ;
- le stockage d'énergie ;
- le consommateur d'énergie et le numérique.

Chaque groupe de travail sera autonome et déterminera son propre programme de travail. Nous suivrons l'avancée des travaux dans les prochains numéros de Décryptages.



BIOGRAPHIE

Célia de LAVERGNE

Membre de la commission des affaires économiques
Députée de la Drôme, groupe La République en Marche
Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
Rapporteur pour le P.J.L sur l'interdiction des hydrocarbures, sur les article 4 (stockage) et 5 (commissionnement, réseaux intérieurs, raccordement offshore), elle a auditionné la CRE le 19 septembre dernier.



BIOGRAPHIE

Jean-Charles COLAS-ROY

Membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
Député de l'Isère, groupe La République en Marche
Membre du Conseil municipal de Saint-Martin-d'Hères
Primo-député, membre de la Commission du développement durable
Rapporteur pour le projet de loi sur l'interdiction des hydrocarbures (partie hydro-carbures), il était présent à l'audition de la CRE le 19 septembre dernier.

CELIA DE LAVERGNE JEAN-CHARLES COLAS-ROY

« Nous œuvrons au quotidien pour construire une approche globale commune, à la fois économique et environnementale. »

Célia de Lavergne, députée de la Drôme et Jean-Charles Colas-Roy, député de l'Isère, ont été désignés respectivement rapporteure pour avis de la commission des Affaires économiques, et rapporteur de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la fin de l'exploitation des hydrocarbures à l'Assemblée nationale. Jeunes parlementaires LREM fraîchement élus, ils exposent leur vision des enjeux de la transition énergétique.

Décryptages : Qu'est-ce qui vous a conduit à vous intéresser à des questions aussi techniques que l'énergie et le développement durable ?

Célia de Lavergne : J'ai une formation d'ingénieur spécialisé dans l'urbanisme et les services urbains (X-Ponts) et j'ai travaillé dans différents domaines de ce secteur. Avant de m'installer dans la Drôme, j'ai notamment été la conseillère de Jean-Louis Missika, l'adjoint à l'urbanisme et l'innovation de la Maire de Paris, sur les questions relatives au développement durable. Il m'avait confié le suivi de la Cop 21 et des dossiers smart city. C'est comme cela que j'ai mis le pied à l'étrier. L'énergie est un sujet réputé technique, mais j'aime les challenges ! C'est surtout un domaine d'une très grande richesse, qui permet d'aborder des problématiques économiques, sociales, environnementales.

Jean-Charles Colas-Roy : Après mes études d'ingénieur à l'Institut National Polytechnique de Grenoble, j'ai co-fondé une société dans l'efficacité énergétique. Mon engagement politique se fonde sur la volonté de laisser aux générations futures un pays en meilleur état sur les plans économique, social et environnemental. Je n'ai pas d'appétence particulière pour les sujets techniques, mais notre mission de parlementaire est d'aller au fond des sujets pour pouvoir challenger le gouvernement dans la rédaction de ses projets de lois et auditionner correctement les acteurs du secteur.

Rapporteurs pour deux commissions distinctes du premier projet de loi sur l'énergie du gouvernement, vous avez travaillé de façon très concertée.

CdL : En effet, il nous a semblé plus pertinent de travailler main dans la main. Nous

avons mené toutes les auditions conjointement. Plus largement, nous œuvrons afin de faire collaborer nos deux commissions sur ce sujet transversal qu'est l'énergie. Au sein du groupe parlementaire LREM, nous co-animons depuis septembre un groupe de travail informel sur l'énergie qui vise à nous éclairer, à débattre et à construire des positions communes sur ces questions. D'ici à fin décembre, les travaux auront lieu dans le cadre d'un groupe d'études « énergie » transpartisan. Nous y abordons tous les sujets, notamment le devenir de la filière nucléaire, l'efficacité énergétique des bâtiments et la rénovation, l'autoconsommation, la méthanisation ou l'éolien, plus largement le développement des énergies renouvelables.

JCCR : En caricaturant, le découpage des sujets énergétiques entre les deux commissions semblait acter un clivage entre, d'un côté, une vision économique et industrielle et, de l'autre, celle des « idéalistes », avec des objectifs de changement très ambitieux. Or, nous sommes tous deux à mi-chemin entre la prise en compte des enjeux économiques et l'ambition environnementale pour les générations futures. Nous œuvrons au quotidien pour construire une approche globale commune, à la fois économique et environnementale, sur ce sujet.

Qu'apporte la loi sur la fin de l'exploitation des hydrocarbures et quelles étaient les divergences avec le Sénat ?

CdL : Le Sénat avait détricoté le texte en introduisant une série de dérogations à cette interdiction, notamment pour des « hydrocarbures destinés à des usages non énergétiques », tels que la pétrochimie. Cela a montré une vision sur le texte totalement opposée. Nous avons donc supprimé, en deuxième lecture, les exceptions introduites par le Sénat. Cependant, sur certaines parties du texte, nous avons conservé ou aménagé des améliorations apportées par les Sénateurs, par exemple sur la réforme de stockage du gaz naturel dans l'article 5. Par ailleurs, cette loi fait partie d'un ensemble de mesures portées par le gouvernement. Elle doit se concevoir à l'aune d'une vision globale sur la transition écologique.

JCCR : Cette loi est à la fois ambitieuse et responsable. À l'horizon 2040 la France sera le premier pays au monde à ne plus produire, rechercher et exploiter des hydrocarbures. Le pays va porter son attention

sur d'autres énergies. Les investissements doivent être dirigés vers les énergies décarbonées, la maîtrise de la consommation et l'efficacité énergétique. En même temps, nous ne revenons pas sur les droits acquis par les industriels, qui ont des permis de recherches et d'exploitation en vigueur. Ils ont le temps de s'adapter. À l'Assemblée nationale, nous étions au clair sur les efforts



L'utilisation des énergies fossiles, même si elle perdure pour certains usages, fait davantage partie du passé que de l'avenir.

à faire pour acter la transition énergétique. Ce qui n'était pas le cas au Sénat. Cette loi indique clairement que l'utilisation des énergies fossiles, même si elle perdure pour certains usages, fait davantage partie du passé que de l'avenir.

Quelle est votre vision sur le traitement des sujets de transition énergétique ? Quelles sont les grandes décisions qui devront être prises ?

JCCR : Je me sens en phase avec l'approche à la fois visionnaire et pragmatique de Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire. Plutôt que de grandes décisions, je préfère des mesures concrètes pour acter les changements et les rendre irréversibles. L'efficacité énergétique va permettre de résoudre l'équation de l'évolution du mix électrique et de redonner du pouvoir d'achat à des familles en précarité. Parmi les grands sujets à venir, il y a la programmation de la réduction de la part du nucléaire, le développement des énergies renouvelables et l'impact de ces évolutions sur les réseaux. Une grande réflexion doit aussi être menée sur la fiscalité énergétique pour une bonne valorisation du prix du carbone à l'échelle européenne et internationale.

CdL : Je suis particulièrement attentive à trois sujets. Une meilleure maîtrise de la consommation, par la rénovation des bâtiments, mais aussi par l'éducation et la sensibilisation des Français à des gestes quotidiens d'économie d'énergie, est fondamentale. Le deuxième sujet est celui de l'accélération du développement des énergies renouvelables. Il faut simplifier et

accélérer les procédures administratives. Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, a lancé un travail sur ce sujet pour l'éolien, le solaire et le biométhane. Enfin, il faut préparer très en amont, dans le cadre d'une approche territoriale, la transformation des sites industriels impactés par le scénario de programmation

pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui sera retenu à la mi-2018. Le devenir de la filière nucléaire est un sujet important. La question n'est pas seulement celle de la fermeture des centrales, c'est aussi celle du seuil de libération des matériaux, du démantèlement, de la pertinence d'installations de nouvelle génération, etc.

Quels sont les prochains grands rendez-vous à venir ?

CdL : Des ateliers sont organisés pour préparer la PPE, que je suis de près grâce à ma nomination, fin novembre, au Conseil supérieur de l'énergie. Leurs conclusions sont attendues à la mi-décembre. Début 2018, la commission des Affaires économiques mènera des auditions spécifiques en parallèle de la consultation publique. Le premier semestre 2018 sera consacré à la construction d'une vision commune pour réussir la transition énergétique. Nicolas Hulot doit également annoncer un Green New Deal, qui sera un pacte pour un nouveau modèle économique.

JCCR : Concernant les sujets énergétiques, la loi de simplification, prévue au premier trimestre 2018, comportera des mesures sur l'éolien, en lien avec les réflexions menées par le groupe de travail lancé par Sébastien Lecornu. Le grand plan de rénovation énergétique des bâtiments, annoncé en novembre, va voir sa déclinaison pratique se mettre en place. Le 12 décembre, des annonces sont attendues à l'occasion du grand sommet One Planet Summit. Enfin, les groupes de travail mobilité avancent dans leurs travaux. Une grande loi est attendue au premier semestre 2018.

LES FAITS MARQUANTS

DE LA CRE EN 2017

15 décembre 2017

La CRE développe sa communication digitale avec un blog, une newsletter et un compte twitter.

26 octobre 2017

La CRE publie une délibération relative à la création d'une zone de marché unique de gaz au 1^{er} novembre 2018,

17 octobre 2017

La CRE lance son comité de prospective avec pour leitmotiv : Ensemble dans la maison commune de l'énergie,

12 septembre 2017

La CRE lance les débats sur l'autoconsommation dans le système électrique de demain,

22 juin 2017

La CRE publie 15 recommandations pour que les données numériques deviennent un levier d'efficacité du système énergétique français,

2 mai 2017

La CRE lance 3 propositions pour améliorer les conditions financières et techniques de raccordements aux réseaux d'électricité,

20 février 2017

Jean-François CARENCO est nommé président de la CRE,

30 novembre 2017

La CRE approuve dans sa délibération les règles d'allocation de la capacité aux interconnexions françaises du réseau de transport d'électricité aux échéances infra-journalière, journalière et de long terme,

20 octobre 2017

Hélène GASSIN est nommée à la vice-présidence du CEER,

21 septembre 2017

Les régulateurs français et espagnols concluent un accord pour le financement du projet d'interconnexion électrique « Golfe de Gascogne »,

28 juillet 2017

La CRE publie l'évaluation des charges de service public en 2018 qui s'élève à 7 938 M€,

21 juin 2017

La CRE publie ses propositions sur le paquet législatif intitulé « Une énergie propre pour tous les Européens »,

20 avril 2017

La CRE a délibéré sur les projets d'installations de production d'électricité à partir de biomasse en Guyane,

19 janvier 2017

La CRE publie le tarif d'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité (turpe distribution) qui prend en compte les enjeux de la transition énergétique et préserve le pouvoir d'achat des consommateurs,